



2ND SESSION, 41ST LEGISLATURE, ONTARIO
65 ELIZABETH II, 2016

2^e SESSION, 41^e LÉGISLATURE, ONTARIO
65 ELIZABETH II, 2016

Bill 60

**An Act to proclaim
the month of November
Lebanese Heritage Month**

Mr. J. Fraser

Private Member's Bill

1st Reading November 14, 2016
2nd Reading
3rd Reading
Royal Assent

**Loi proclamant
le mois de novembre
Mois du patrimoine libanais**

M. J. Fraser

Projet de loi de député

1^{re} lecture 14 novembre 2016
2^e lecture
3^e lecture
Sanction royale

Printed by the Legislative Assembly
of Ontario

Imprimé par l'Assemblée législative
de l'Ontario



Bill 60

2016

**An Act to proclaim
the month of November
Lebanese Heritage Month**

Preamble

Ontario is home to a large and vibrant Lebanese community. Ever since the late 19th century, when the first Lebanese immigrants arrived in Canada, the Lebanese Canadian community throughout Ontario has made and continues to make significant contributions across all fields including in science, education, medicine, law, politics, business, sports and culture. Lebanese Canadians play an integral role in communities across Ontario and truly enrich the multicultural diversity of the province.

November is a significant month for the Lebanese community. Each year in November, Lebanese people around the world celebrate Lebanese Independence Day in commemoration of their nation gaining independence on November 22, 1943.

By proclaiming the month of November as Lebanese Heritage Month, the Province of Ontario recognizes the meaningful contributions Lebanese Canadians have made to Ontario's social, economic, political and cultural fabric. Lebanese Heritage Month is an opportunity to remember, celebrate and educate future generations about Lebanese Canadians and their continuing role in helping to foster growth, prosperity and innovation throughout Ontario.

Therefore, Her Majesty, by and with the advice and consent of the Legislative Assembly of the Province of Ontario, enacts as follows:

Lebanese Heritage Month

1. The month of November in each year is proclaimed as Lebanese Heritage Month.

Commencement

2. This Act comes into force on the day it receives Royal Assent.

Short title

3. The short title of this Act is the *Lebanese Heritage Month Act, 2016*.

EXPLANATORY NOTE

The Bill proclaims the month of November in each year as Lebanese Heritage Month.

2016

Projet de loi 60

2016

**Loi proclamant
le mois de novembre
Mois du patrimoine libanais**

Préambule

L'Ontario est la terre d'accueil d'une vaste et dynamique communauté libanaise. Depuis l'arrivée des premiers immigrants libanais au Canada à la fin du XIX^e siècle, la communauté libano-canadienne dans tout l'Ontario contribue de façon importante dans tous les domaines, dont les sciences, l'éducation, la médecine, le droit, la politique, les affaires, les sports et la culture. Les Canadiens d'origine libanaise font partie intégrante des collectivités ontariennes et contribuent effectivement à enrichir la diversité culturelle de la province.

Le mois de novembre revêt une importance particulière pour la communauté libanaise. Tous les ans au cours de ce mois, les Libanais de partout dans le monde célèbrent la fête de l'Indépendance du Liban pour commémorer l'accès de leur nation à l'indépendance le 22 novembre 1943.

En proclamant le mois de novembre Mois du patrimoine libanais, la Province de l'Ontario reconnaît la contribution substantielle que les Canadiens d'origine libanaise ont apportée au tissu social, économique, politique et culturel de l'Ontario. Le Mois du patrimoine libanais est l'occasion de saluer et de célébrer le rôle que les Canadiens d'origine libanaise continuent de jouer dans la croissance, la prospérité et l'innovation partout en Ontario, et d'y sensibiliser les générations à venir.

Pour ces motifs, Sa Majesté, sur l'avis et avec le consentement de l'Assemblée législative de la province de l'Ontario, édicte :

Mois du patrimoine libanais

1. Le mois de novembre de chaque année est proclamé Mois du patrimoine libanais.

Entrée en vigueur

2. La présente loi entre en vigueur le jour où elle reçoit la sanction royale.

Titre abrégé

3. Le titre abrégé de la présente loi est *Loi de 2016 sur le Mois du patrimoine libanais*.

NOTE EXPLICATIVE

Le projet de loi proclame le mois de novembre de chaque année Mois du patrimoine libanais.